

Statut de la loutre dans le bassin du Rhône et le département de l'Ardèche

par

Jean-Louis MICHELOT¹ et Robert BENDELÉ¹

SUMMARY : present status of the otter in the Rhône catchment and in the Ardèche department.

Since 1982, the status of the otter in the southeastern part of France is monitored by the CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes). In 1991-1992, a new survey of the river Rhône catchment was undertaken, using three different methods : literature analysis, targeted inquiry (900 questionnaires sent) and systematic field survey (220 days spent on the field). As pointed out in 1982, the otter is still present, though uncommon, in the area : only 81 positive data were collected, namely along the rivers Drome and Isère. Some signs of presence were also recorded in the Camargue and in the department of the Hautes Alpes. In the Massif central, scattered signs were found in the Ardèche basin and more regular ones were recorded on a tributary of the river Cèze, probably due to a recent recolonization (see FONDERFLICK *et al.*, 1995).

In the Loire and Allier basins, each river of the Ardèche department was visited twice (september '92 and winter '92-'93). The field surveys have shown that the otter is quite widespread (36 signs on 8 out of 13 rivers). In that region, however, hydroelectric dams limit severely the upstream movements of the otters, the animals being totally unable to cross these obstacles.

RESUME

Depuis 1982, le CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes) a mené plusieurs études pour mieux connaître le statut de la loutre et son évolution dans le sud-est de la France. En 1991-1992, une réactualisation des données a été entreprise dans le bassin du Rhône selon une méthodologie basée sur la synthèse bibliographique, l'enquête auprès de personnes ressources et la prospection de terrain. Elle a montré, comme en 1982, que l'espèce est encore présente dans la région, quoique rare. Seulement 81 données positives ont été récoltées, notamment sur la Drôme, le Rhône et des affluents de l'Isère mais des indices de présence ont aussi été trouvés en Camargue et dans les Hautes-Alpes. Dans le Massif central, des indices irréguliers ont été découverts dans le bassin de l'Ardèche tandis que sur un affluent de la Cèze, la présence de l'espèce paraît régulière. Il s'agit probablement d'une recolonisation récente à partir de la façade atlantique du Massif central.

Dans les bassins de la Loire et de l'Allier, chaque rivière du département de l'Ardèche a été visitée deux fois (septembre '92 et hiver '92-93). Ces prospections ont montré que l'espèce est présente dans l'ensemble de la région, le long de rivières présentant des caractéristiques diversifiées (36 indices de présence sur 8 des 13 rivières visitées). Toutefois, la présence de barrages s'est révélée être un facteur limitant la répartition de l'espèce, les animaux semblant incapables de franchir ces obstacles.

¹ Centre Ornithologique Rhône-Alpes, Maison rhodanienne de l'environnement, 32 rue Sainte-Hélène, F-69002 Lyon, France.

Introduction

La loutre (*Lutra lutra*) est une espèce rare dans le sud-est de la France (SFPEM 1984, ROSOUX *et al.*, 1995). Afin de mieux connaître son statut et de proposer des mesures de protection, le CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes) a mené plusieurs études sur cette espèce, depuis plus de dix ans.

Cet article présente les deux plus récents de ces travaux.

En 1982, une première étude sur l'ensemble du bassin (BROYER et EROME, 1983) a montré l'extrême précarité du statut de l'espèce. La présence de la loutre sur la Drôme, décelée à cette occasion, a donné lieu à des investigations particulières (EROME et BROYER 1986 ; ROSOUX et BOUCHARDY, 1991).

Dix ans après la première enquête, une analyse d'ensemble a été conduite en 1991-92 grâce à l'aide financière de la Compagnie Nationale du Rhône (MICHELOT, 1992).

Le statut de la loutre dans le bassin du Rhône et son évolution future doivent être analysés avec une bonne connaissance de la situation des territoires limitrophes qui pourraient être à l'origine d'une recolonisation. A notre connaissance, la périphérie du bassin du Rhône n'héberge pas de populations viables de loutres, à l'exception du sud-est du Massif central (Lozère et Ardèche). En Lozère, l'espèce est bien suivie par le Parc National des Cévennes (FONDERFLICK, 1992) ; il n'en était pas de même en Ardèche jusqu'à une date récente.

Le département de l'Ardèche possède en effet une petite façade atlantique, puisque la Loire y prend sa source. La loutre y a été (re)découverte en 1988 sur un affluent de l'Allier par R. BENDELÉ et D. PROT. Toutefois, aucune prospection générale n'avait pu être engagée à cette époque. En 1992-93, grâce à un financement du ministère de l'Environnement, le CORA a pu réaliser une prospection complète du réseau hydrographique, soit 13 rivières (180 km), leurs ruisseaux affluents et deux lacs (BENDELÉ et MICHELOT, 1994).

Méthodes

Les méthodes utilisées dans l'étude du bassin du Rhône d'une part et du versant atlantique de l'Ardèche sont très différentes, en raison des spécificités de ces espaces.

Bassin du Rhône

L'étude engagée en 1992 avait pour objectif la réactualisation de l'enquête de BROYER et EROME (1983) ; elle a donc porté sur le même espace géographique (le bassin français du Rhône à l'exception du sous-bassin de la Saône) ; elle s'est appuyée sur la même méthodologie, basée sur la combinaison de plusieurs sources d'informations.

- Les données disponibles ont été synthétisées : bibliographie, recherches de terrain menées entre 1982 et 1992, enquête nationale menée en 1983 par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères.

- Une enquête a été réalisée en 1992 par envoi de questionnaires à 900 personnes susceptibles de détenir des informations (gardes-pêche, présidents d'associations de pêche, lieutenants de louveterie, administrations, associations de protection de la nature...). L'Office National de la Chasse a en outre interrogé ses gardes à ce sujet. A partir de leur travail sur la vallée de la Drôme, EROME et BROYER (1986) ont montré que la technique de l'enquête permettait d'obtenir efficacement des informations préliminaires sur le statut de la loutre ; ces auteurs ont en effet mis en évidence une bonne convergence entre les résultats d'enquête et ceux de prospections de terrain.
Faute de suffisamment connaître les compétences de nos informateurs, nous avons dû attribuer aux données recueillies un indice de fiabilité ; seules les données accompagnées d'une preuve matérielle ou celles émanant de biologistes spécialisés dans cette espèce ont été considérées comme « sûres ».
- La prospection ne pouvait pas être envisagée sur l'ensemble du bassin, pour des raisons matérielles (plus de 6 000 rivières). La recherche d'indices est particulièrement difficile dans ce bassin où il semble que les loutres marquent leur territoire par des épreintes beaucoup moins systématiquement que dans les régions plus peuplées (BROYER et EROME, 1983). En dehors de la vallée du Luech, les indices découverts ont été, sauf exception, non des épreintes, mais des traces de pas.

La prospection n'a été pratiquée que dans les zones où la présence de la loutre avait été mise en évidence par l'étude précédente, ou dans celles pour lesquelles l'enquête nous donnait des indications. La prospection a consisté en une recherche systématique d'indices, répétée généralement au moins deux fois par rivière. Au total, 220 journées de prospection ont été réalisées sur 70 rivières.

Afin d'améliorer la compétence des naturalistes régionaux, deux stages de formation à la prospection ont été organisés dans la Creuse (encadrement C. BOUCHARDY) et la haute Ardèche (encadrement R. BENDELÉ).

Au total, nous avons collecté près de 500 données concernant la loutre dans le bassin du Rhône entre 1982 et 1992, une donnée pouvant être définie comme une information sur la présence de l'espèce en un lieu et à une date donnée.

Versant atlantique de l'Ardèche

Ce secteur a pu être étudié avec beaucoup plus de précision, en se basant uniquement sur la prospection. Cette démarche était rendue possible par l'extension limitée du réseau hydrographique à couvrir et par la bonne fréquence des découvertes des épreintes.

La technique d'étude a consisté dans la visite approfondie de tronçons de 300 mètres environ de part et d'autre de points stratégiques repérés sur carte (ponts, confluences...).

En chaque point visité une fiche était remplie consignnant les données sur la loutre et le milieu (largeur, profondeur, végétation, activités humaines...).

Chaque rivière a été visitée deux fois, en septembre et décembre 1992 - janvier 1993. Cette mesure avait pour but d'obtenir des premiers éléments sur la répartition spatio-temporelle des animaux et de corriger les difficultés de la prospection (crues ayant effacé des indices, mauvais temps...).

Le travail de terrain a été accompli par R. BENDELÉ ; il a représenté 30 journées.

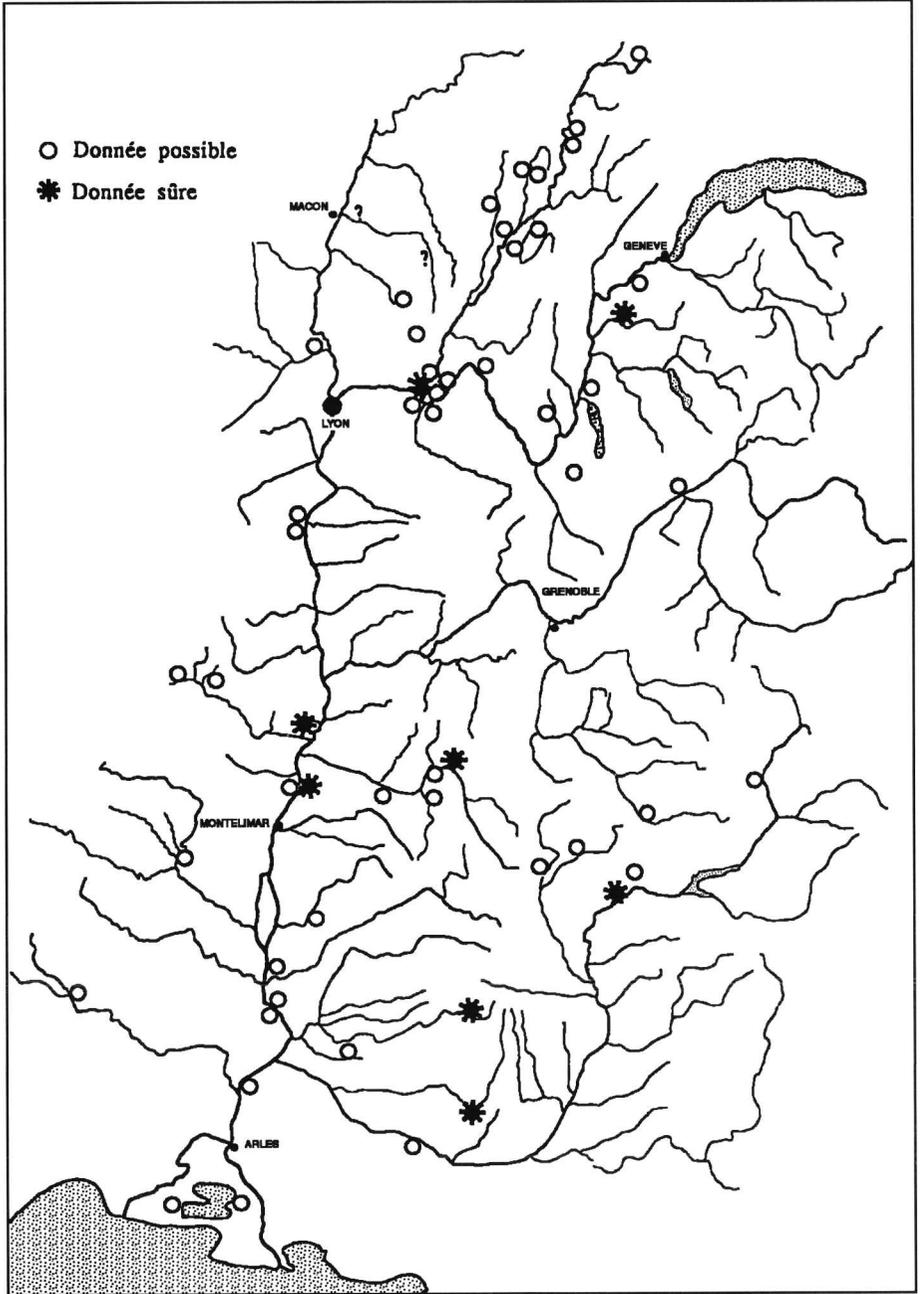


Fig. 1. Présence de la loutre dans le bassin du Rhône, période 1977-1981 (extrait de BROYER et ÉROME, 1983).
Distribution of the otter in the Rhône catchment (1977-1981) (after BROYER & ÉROME, 1983).

Résultats

Bassin du Rhône (fig. 1. et fig. 2)

494 données ont été recueillies sur le statut de la loutre dans le bassin du Rhône entre 1982 et 1992.

81 données positives ont été collectées par enquête (38), contacts (20) ou prospection (23).

Les 413 données négatives proviennent de 123 réponses aux questionnaires et 290 jours de prospection infructueuse (80 entre 1982 et 1990, 210 entre 1991 et 1992).

En 1992, il est certain que la loutre est présente, mais en très petit nombre, dans le bassin du Rhône. La tendance d'évolution semble être à la baisse, comme pourrait l'indiquer la diminution du taux de réponses positives au questionnaire (15 % des réponses contre 30 % il y a 10 ans) et la rareté des indices découverts sur des sites intensément parcourus.

Drôme (fig. 2, point 1)

Cette « population » (re)découverte en 1981, a fait l'objet d'une étude approfondie en 1983 (EROME et BROYER, 1986). Au total, 11 données sûres sont connues pour la période 1982-92 ; les dernières datent de 1991 (ROSOUX et BOUCHARDY, 1991). La rareté extrême des indices laisse penser que ce noyau ne compte que quelques animaux, répartis sur 30 kilomètres de rivière environ ; son avenir paraît très incertain.

Haut-Rhône (Isère)

En 1981, l'espèce était présente avec certitude sur les Usses et au confluent Ain-Rhône (fig. 2, point 2). Depuis cette date, la seule donnée sûre provient de l'île Crémieu (département de l'Isère, observation de traces par J.J. THOMAS-BILLOT, en 1991).

Bassin de la Durance (Hautes-Alpes)

Une donnée sûre a été collectée sur le Buëch (traces notées en 1986 par M. BOUVIER, fig. 2, point 3). Pour cet observateur, l'espèce n'est pas présente de façon constante dans ce secteur où nous avons recueilli très peu de témoignages par enquête.

Camargue (Bouches-du-Rhône)

Des épreintes ont été découvertes en 1991 par M. HOGREFE (donnée SFEPM, fig. 2, point 4). Etant donné la forte pression d'observation dans cette région, on peut penser qu'il s'agit d'une présence très ponctuelle de l'espèce dans le temps.

En dehors de ces sites où des preuves ont été apportées, l'enquête (témoignages convergents) laisse penser que quelques individus vivent encore ici et là :

Bassin de l'Ain (fig. 2, point 5)

Huit observations nous ont été rapportées à propos de la Bienne, la Valouze, la Lemme, le Drouvenant, l'Anguillon, l'Albarine... Comme en 1982, aucune confirmation n'a pu être apportée.

Affluents de la Bourne (Drôme)(fig. 2, point 6)

Sept observations sont connues sur des rivières du Vercors : Lyonne, Vernaison et Chollet.

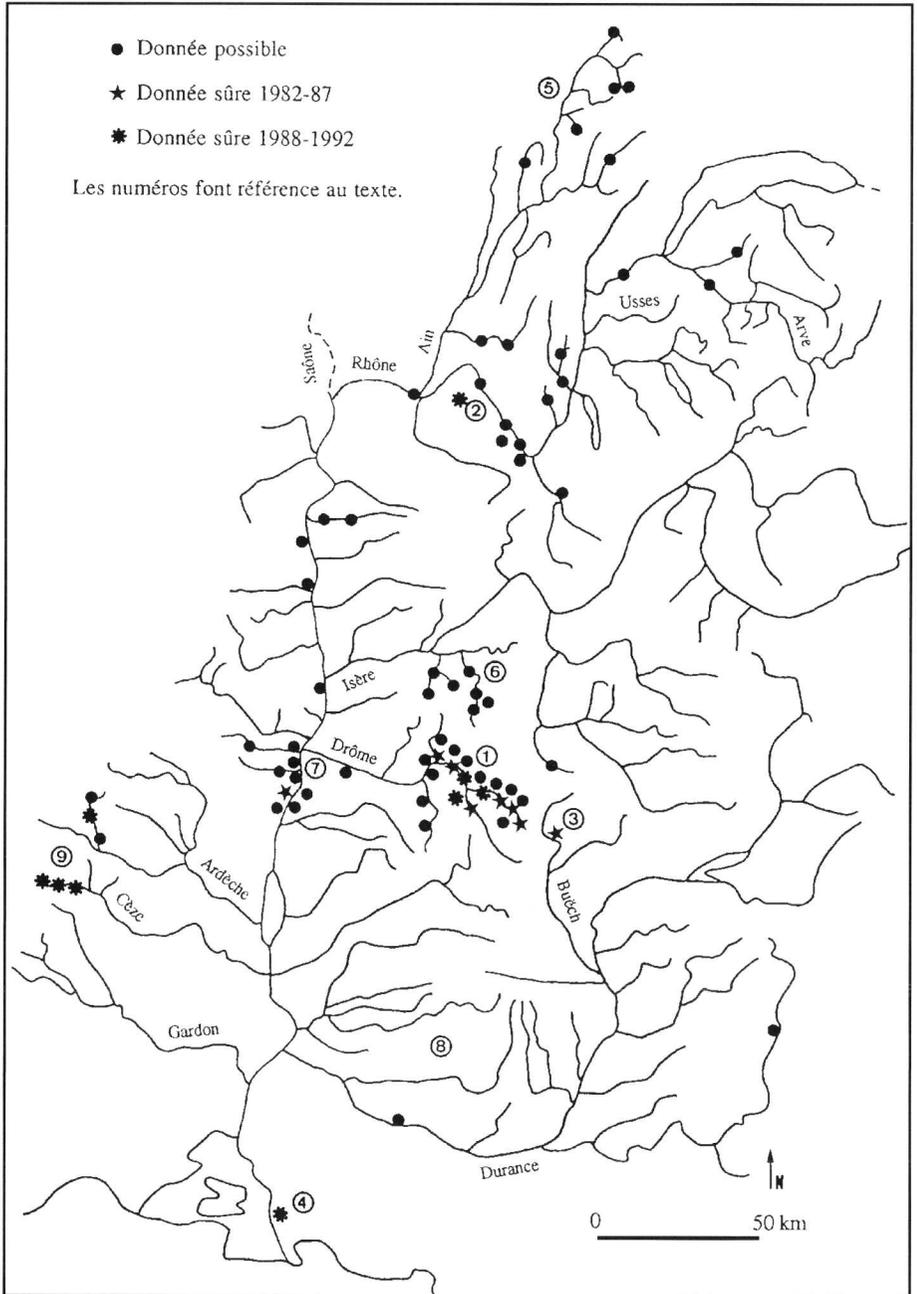


Fig. 2. Présence de la loutre dans le bassin du Rhône, période 1982-1992.
Distribution of the otter in the Rhône catchment (1982-1992).

Confluent Drôme-Rhône (Drôme-Ardèche) (fig. 2, point 7)

Cette zone n'a pas donné lieu à des observations certaines depuis 1983 (donnée BOUCHARDY *in* EROME et BROYER, 1986), mais quelques témoignages nous ont été rapportés à des dates plus récentes (lônes du Rhône, Ouvèze).

Vaucluse (fig. 2, point 8)

Sur le Calavon et la Nesque, BROYER et EROME (1983) avaient récolté des indices sûrs entre 1977 et 1981 ; aucune information plus récente n'a été collectée.

Massif central (fig. 2, point 9)

La présence de loutres a été découverte en 1992 sur le Luech, affluent de la Cèze, par J. FONDERFLICK (Parc National des Cévennes) ; depuis, des épreintes y ont été découvertes à chaque passage, sur une quinzaine de kilomètres. Une observation sûre mais isolée a été réalisée par G. ISSARTEL en 1988 sur la Borne, affluent du Chassezac (bassin de l'Ardèche). Malgré d'importantes prospections, aucun autre indice de présence n'a pu être découvert dans cet ensemble (63 journées sur 25 rivières des bassins de l'Ardèche, de la Cèze, du Gardon...).

Dans de nombreux autres secteurs, des informations invérifiables et isolées nous ont été communiquées ; elles sont probablement parfois dues à des confusions entre loutre et ragondin ou castor, mais peut-être aussi parfois à des observations de loutres isolées et erratiques.

Versant atlantique de l'Ardèche (fig. 3)

Les 120 tronçons prospectés ont donné lieu à des découvertes d'indices (généralement épreintes) dans 16 cas (13 %) en septembre et 20 cas (17 %) en décembre-janvier. La présence de la loutre a été notée sur 8 des 13 rivières étudiées. Dans deux rivières, l'espèce n'a été notée que lors d'un des deux passages ; dans les six autres (dont la Loire et l'Allier), des indices ont été relevés aux deux époques.

La loutre est présente dans l'ensemble de la région, le long de rivières aux caractéristiques (largeur, occupation humaine...) diversifiées. Il semble que la population de loutres soit capable d'exploiter la plus grande partie d'un territoire assez homogène. Cette situation est bien différente de celle décrite par EROME et BROYER (1986) sur la Drôme, où la loutre était très liée à plusieurs variables (difficulté d'accès aux berges pour les hommes, fermeture de la végétation, nombre de bras morts, faiblesse de la pression humaine, abondance des vasières), comme si les derniers animaux se cantonnaient dans les secteurs les moins défavorables.

En Ardèche atlantique apparaît toutefois un facteur limitant absolu, la présence d'un barrage. Aucun indice n'a été découvert dans les tronçons isolés par les obstacles que sont les barrages réservoirs de plusieurs dizaines de mètres de haut, construits dans les années 1950-60. Leur présence empêche les loutres de remonter le cours amont des rivières, et à fortiori de franchir la ligne de partage des eaux pour coloniser les rivières du bassin du Rhône.

Le réseau hydrographique ardéchois se prolonge vers l'aval en Haute-Loire ; les prospections que nous avons menées en février 1993 n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de l'espèce à l'est du département (Gazeille, Aubépin, Lignon). En revanche, l'enquête de l'Office National de la Chasse auprès des gardes a permis d'obtenir plusieurs données sur le cours de l'Allier et de la Loire (jusqu'à Solignac vers l'aval).

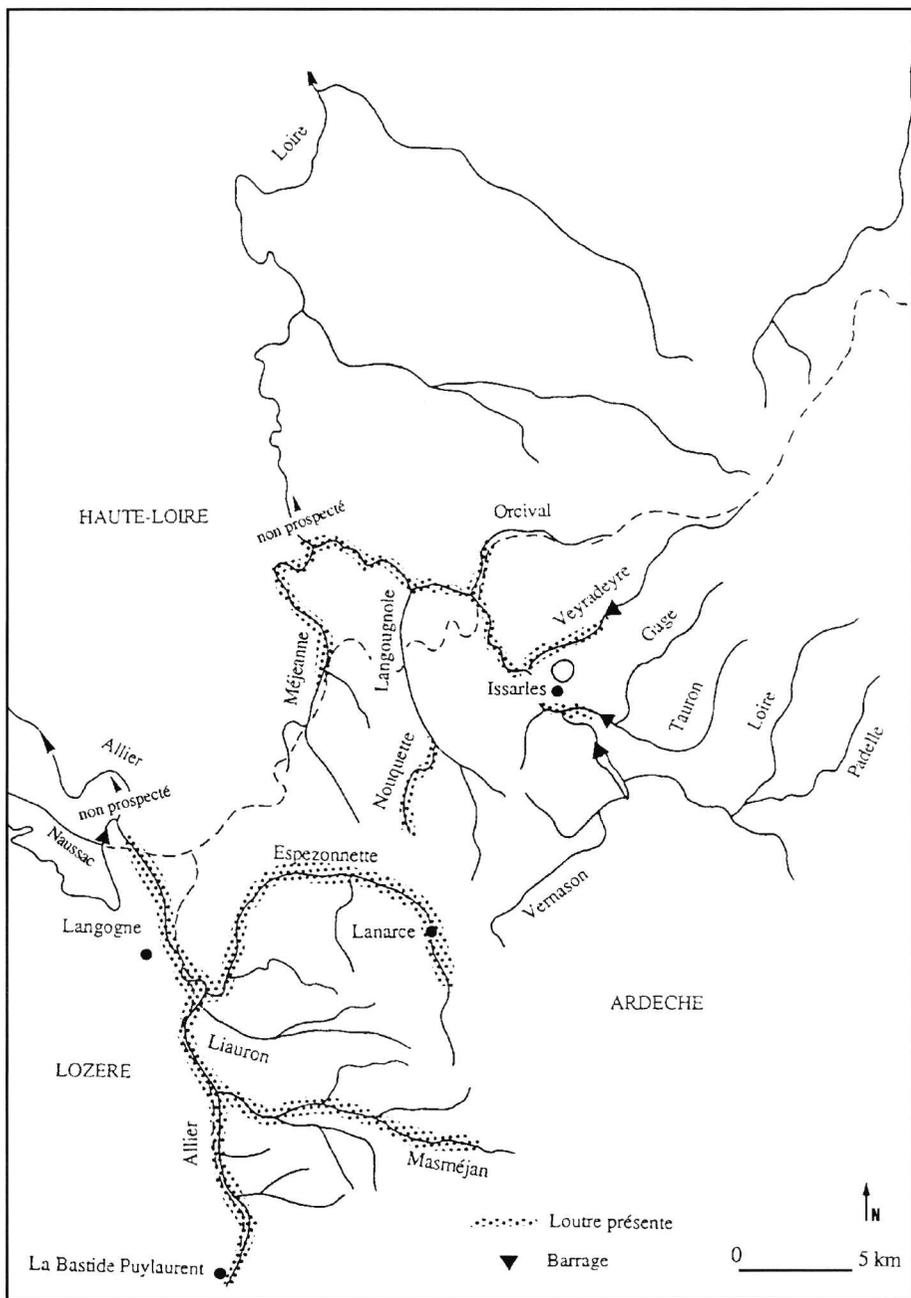


Fig. 3. Présence de la loutre en Ardèche atlantique (prospections 1992-93).
Distribution of the otter in the Atlantic part of the department of the Ardèche (survey 1992-1993).

Discussion-conclusion

Ces deux études peuvent nous aider à apprécier le statut de la loutre dans le sud-est de la France et à définir une politique de suivi et de protection.

Massif central

La loutre est aujourd'hui bien présente dans le sud-est du Massif central, sur le versant atlantique mais ponctuellement aussi sur le versant méditerranéen.

En Lozère, l'espèce semble bien implantée, voire en progression dans les hauts bassins du Tarn et du Lot (FONDERFLICK, 1992, FONDERFLICK *et al.*, 1995).

En Ardèche atlantique, l'espèce est également présente en permanence dans les bassins de l'Allier et de la Loire. L'évolution de cette population n'est pas connue, mais l'on peut noter que des prospections menées par R. BENDELÉ durant l'automne 1994 ont conduit à de très nombreuses découvertes d'indices, y compris sur des rivières où l'espèce n'avait pas été notée précédemment (mais toujours à l'aval des barrages).

En Ardèche atlantique, la politique de protection de l'espèce devrait reposer sur l'étude de mesures pouvant favoriser le franchissement des barrages. La qualité du milieu naturel doit par ailleurs être suivie, puisque quelques menaces peuvent être relevées. La chasse en battue avec chiens courants, très pratiquée dans la région, est susceptible de provoquer des dérangements importants. La qualité des eaux est généralement très bonne (classe 1A de l'Agence de l'Eau), mais quelques rejets localisés peuvent poser problèmes.

Des contacts ont été pris afin de sensibiliser les populations et administrations concernées sur la protection de l'espèce dans le secteur. Le renouvellement de la prospection pourra donner des indications sur l'évolution du statut de l'espèce.

Sur le versant rhodanien du massif, le statut de l'espèce est infiniment plus précaire, puisque la loutre ne fréquente de façon évidente et continue qu'une seule rivière, le Luech.

La présence de l'espèce dans le secteur, non relevée lors de l'enquête de 1982 (BROYER et EROME, 1983) n'était pas connue avant 1992, malgré la prospection de plusieurs rivières proches de la ligne de partage des eaux, dont le Luech (FONDERFLICK, comm. pers.).

Cette situation peut s'expliquer par une amélioration des connaissances, mais l'on ne peut exclure une recolonisation depuis les noyaux de populations atlantiques (pour le Luech, haut bassin du Tarn). Une telle hypothèse pourrait rejoindre les observations de BOUCHARDY (1985) sur l'extension de l'espèce en Limousin et en Auvergne ; les causes d'une telle évolution pourraient être l'arrêt du piégeage combiné au maintien de la qualité des eaux et des milieux riverains.

Dans cette hypothèse, il est possible qu'à l'avenir, la loutre recolonise spontanément différentes rivières des bassins de la Cèze, du Gard, de l'Ardèche et de l'Eyrieux. Il importe donc de suivre ces zones de contact, en tentant éventuellement de porter remède au franchissement de certains obstacles (barrages, zones polluées...). Une réintroduction serait inutile, voire néfaste dans ce secteur et de toute manière contraire aux principes développés par BOUCHARDY et ROSOUX (1991).

Autres parties du bassin du Rhône

Il est peu probable que des populations viables subsistent ailleurs dans le bassin du Rhône ; les rivières ayant donné lieu à des observations récentes doivent naturellement être suivies dans la mesure du possible. Des réintroductions ou soutiens d'effectifs pourraient éventuellement améliorer cette situation, à condition que les conditions écologiques restent favorables à l'espèce.

Dans ce domaine, la priorité à nos yeux repose sur l'étude de la contamination des poissons par certains polluants (PCB, métaux lourds...). Le Groupe Loutré suisse a ainsi conclu d'importantes études par le constat de l'impossibilité pour la loutre de vivre dans ce pays (WEBER, 1990).

A la demande de la Compagnie Nationale du Rhône, une étude a été engagée en 1993 afin de préciser cette situation ; elle est menée par le Centre Ornithologique Rhône Alpes et le laboratoire d'écotoxicologie de l'école polytechnique de Lausanne (Suisse).

Si ce facteur n'apparaît pas totalement limitant, des études complémentaires pourront être engagées à propos d'une éventuelle réintroduction ou renforcement de population.

BIBLIOGRAPHIE

- BENDELÉ R. & MICHELOT J.L. (1994). — *La Loutre sur le versant atlantique du département de l'Ardèche*. CORA/ DIREN, 50 p.
- BOUCHARDY C. (1985). — *Statut de la Loutre en zone limite de répartition dans la région Auvergne-Limousin*. Premiers résultats sur l'étude des mouvements de recolonisation. Conseil Régional d'Auvergne, UICN, ministère de l'Environnement, 13 p. + annexes.
- BOUCHARDY C. & ROSOUX R. (1991). — Problématique de la réintroduction de la Loutre en France. Colloque « introductions et réintroductions des mammifères sauvages en France ». SFPEM, *Annales biologiques du Centre, Orléans*, **4** : 121-134.
- BROYER J. & ÉROME G. (1983). — La Loutre dans le bassin rhodanien. *Le Bièvre*, **5** (1) : 97-118.
- ÉROME G. & BROYER J. (1986). — La Loutre sur la Drôme : analyse des facteurs limitants. *Terre et Vie*, **41** : 15-37.
- FONDERFLICK J. (1992). — *La Loutre dans le Parc National des Cévennes*. Bilan des années 1991/92. Parc National des Cévennes, 20 p.
- FONDERFLICK J., DE KERMABON J., LIBOIS R., BAFFIE PH., ROSOUX R. & TOURNEBIZE TH. (1995). — Evolution récente du statut de la loutre dans le Parc National des Cévennes. *Cah. Ethol.*, **15** (2-3-4) : 233-238.
- MICHELOT J.L. (1992). — *Le statut de la Loutre dans le bassin du Rhône 1982-1992*. CORA/ CNR. 123 p. (disponible au CORA).
- ROSOUX R. & BOUCHARDY C. (1991). — *Rapport d'expertise biocénétique préalable à l'aménagement d'un projet de barrage sur le Bez*. SFPEM/ SABRL-DDAF, 18 p.
- ROSOUX R., TOURNEBIZE T., MAURIN H. & BOUCHARDY C. (1995). — Etude de la répartition de la loutre d'Europe (*Lutra lutra* L.) en France. Actualisation 1993. *Cah. Ethol.*, **15** (2-3-4) : 195-206.
- SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) (1984). — *Atlas des mammifères sauvages de France*. Paris, 299 p.
- WEBER D. (1990). — *La fin de la Loutre en Suisse*. Rapport final du « Groupe Loutré Suisse », 1984-1990, OFEFP, Berne, 101 p.